



ETAT D'AVANCEMENT DES REALISATIONS DE L'EPRD 2025

DELIBERATION CA 2025 M10 54

Conseil d'Administration du 21 octobre 2025

Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Martine HUBERT, Nadège LANGLAIS, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Bruno BEUZIT, Jean-Claude DAUPHIN, Stéphane FAVRAIS, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Loïc LENOUVEL, Thierry SAVIDAN

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie GUIGNARD donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Mme Brigitte DEMEURANT COSTARD donne pouvoir à Mme Martine HUBERT

Mme Blandine DONNET donne pouvoir à Mme Nadège LANGLAIS

Mme Véronique CADUDAL donne pouvoir à Mme Valérie RUMIANO

M. Paul LE BIHAN donne pouvoir à M. JC DAUPHIN

Mme Chantal LE POEC donne pouvoir à Mme MF BOMMERT

Membre excusé sans pouvoir :

M. JJ LE GUERN

Membres absents sans pouvoir :

Mme Sandra LE NOUVEL

Mme Nicole LECLERC

M. Daniel BARON

Membres consultatifs présents :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Mme Céline SALLE, représentante du CSE

Mme Gwenaël HERVOUET - Représentante de M. Le Préfet

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier

M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires

Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines

M. François BRACQ, Direction des finances

Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine

Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

Selon l'Article R 423-25 du Code de la Construction et de l'Habitation, « *une communication sur le suivi de l'exécution budgétaire est présentée au moins une fois par an au Conseil d'Administration* ».

L'annexe au présent rapport vous présente l'état d'avancement budgétaire 2025 et la projection prévisionnelle des comptes au 31/12/2025 avec l'estimation de la capacité d'autofinancement et de la variation du fonds de roulement.

Sur la base de la présentation annexée, il est demandé au Conseil d'Administration :

- De prendre acte du document présenté en annexe, intitulé Etat d'Avancement Budgétaire 2025, relatif au suivi de l'exécution budgétaire.
- De constater qu'il n'est pas nécessaire, au vu des éléments connus ou estimés à ce jour, de procéder à une délibération modificative du budget primitif voté pour 2025.

Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Prend acte du document présenté en annexe, intitulé Etat d'Avancement Budgétaire 2025, relatif au suivi de l'exécution budgétaire.
- Constate qu'il n'est pas nécessaire, au vu des éléments connus ou estimés à ce jour, de procéder à une délibération modificative du budget primitif voté pour 2025.

Délibération sans vote

